AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2450
FR0000125684-FS0743

26 novembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ZODIAC AEROSPACE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 novembre 2014, la société de droit américain de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership[1] (2711 Centerville Road, suite 400 c/o Corporation Service Company, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 novembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société ZODIAC AEROSPACE et détenir, pour le compte desdits fonds, 14 058 441 actions ZODIAC AEROSPACE représentant autant de droits de vote, soit 4,87% du capital et 3,89% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ZODIAC AEROSPACE sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* », la société Artisan Partners Limited Partnership est contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée par la société Artisan Partners Asset Management Inc par l'intermédiaire de la société Artisan Holdings LP.

[2] Sur la base d'un capital composé de 288 434 325 actions représentant 361 805 479 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.